

223C0351
FR0000050353-DIV04

23 février 2023

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

LISI
(Euronext Paris)

Le 23 février 2023, la société LISI a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LISI sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 23 février 2023 par la société LISI.